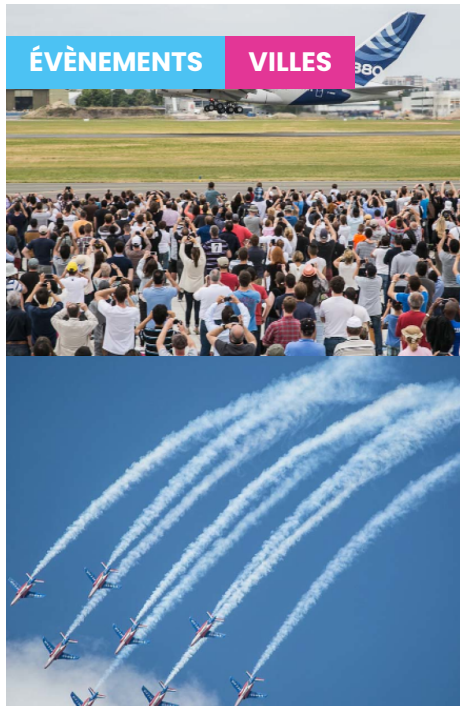


ÉVÈNEMENTS

VILLES



PARTEZ DE VOTRE VILLE

Les ramassages se feront en plusieurs circuits avant regroupement.

Armentières, Béthune, Bruay la Buissonnière, Croix, Cysoing, Faches-Thumesnil, Fournes-en-Weppes, La Bassée, La Chapelle-d'Armentières, La Madeleine, Lannoy, Lens, Liévin, Lille centre, Lomme, Loos, Marcq-en-Baroeul, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq, Roubaix, Saint-André-lez-Lille, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattrelos, Wingles

Notcar

Infos & réservation sur notre site

www.notcar.fr

ou au

03 20 37 93 93

SALON DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE – LE BOURGET

Prêt au décollage pour un voyage envoutant dans le monde de l'aérospatial !

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace est organisé par le SIAE, filiale du GIFAS, Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales.

La 54^e édition du Salon aura lieu au Parc des Expositions de Paris-Le Bourget en juin 2023 et réunira de nouveau l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. A chaque édition du Salon, près de 140 aéronefs sont présentés aux visiteurs. Parmi ces aéronefs, une partie effectue des présentations en vol quotidiennes chaque après-midi. Toujours spectaculaires, souvent étonnantes, les présentations aériennes constituent un des moments forts du Salon et permettent aux exposants de montrer leur savoir-faire technologique et aux visiteurs de découvrir les dernières nouveautés en la matière.

PROGRAMME

Regroupement des voyageurs à Villeneuve d'Ascq à **07h00** après ramassages

Vers 9h45 Arrivée au Salon du Bourget

Journée libre et déjeuner libre

18h00 Reprise et départ vers notre région

DATES DE DÉPART ET TARIFS

État au 08/05/24

INCLUS

- le transport en autocar de grand tourisme
- le billet d'accès au salon
- l'assurance assistance rapatriement
- l'accompagnement pendant le voyage

NON INCLUS

- la garantie annulation optionnelle (+3€/pers)
- le supplément pour un départ de Cysoing, Faches-Thumesnil, Loos et Quesnoy sur Deûle (+5€/pers)
- les repas
- les dépenses personnelles